

Dates	Du 7 au 17 octobre 2024 (inclus)
Contexte	<p>Ce programme est proposé par le ministère de la Culture (Secrétariat général, Sous-direction des affaires européennes et internationales) dans le cadre de son offre de formation et programmes d'accueil de professionnels de la culture de l'étranger.</p> <p>Les <i>Séjours culture</i> sont de courts séjours individualisés ou semi-individualisés permettant à des professionnels de l'étranger de bénéficier de rencontres et rendez-vous professionnels, de conférences afin de leur fournir des connaissances et outils pertinents et utiles dans le cadre de leurs fonctions, pour la réalisation de leur projet professionnel particulièrement en lien avec la France.</p> <p>Les échanges se dérouleront en français. N.B. Quelques échanges pourront se dérouler en anglais, assortis au besoin d'une traduction, dans le cadre de rendez-vous communs avec des professionnels anglophones séjournant en parallèle dans le cadre de Séjour culture anglophone.</p>
Public	<p>Ce séminaire s'adresse à des professionnels confirmés du secteur culturel de toute zone géographique, contribuant dans leur pays d'exercice à la conduite de projets culturels.</p> <p>Les professionnels doivent être francophones.</p>
Thèmes	<p>Les <i>Séjours culture</i>, par leur format, s'adaptent au profil des candidats retenus pour leur permettre un séjour le plus en adéquation possible avec leurs attentes et leur projet professionnel en lien avec la France. Ils s'articulent cependant autour des thèmes généraux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Architecture et patrimoine- Arts visuels, design, mode et métiers d'art- Cinéma- Industries culturelles et créatives- Livre et lecture- Spectacle vivant <p>Le séminaire s'appuie sur l'expérience des professionnels et responsables culturels reconnus de Paris et autres régions en France : ministère de la Culture (et opérateurs rattachés), collectivités territoriales, bibliothèques, musées et sites patrimoniaux, lieux de création et autres équipements culturels publics comme privés.</p>
Prise en charge	<p>Le ministère de la Culture prend en charge :</p> <ul style="list-style-type: none">- les frais pédagogiques- les frais de séjour (hébergement et <i>per diem</i>)- les déplacements intérieurs en France effectués pour les besoins du programme- les assurances <p><u>Attention</u> : le titre de transport international n'est pas pris en charge et doit être assumé soit par le candidat, son établissement de rattachement, l'Ambassade de France ou Institut français du pays d'exercice, ou toute autre instance.</p>
Procédure de candidature	<p>Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site du ministère de la Culture https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Europe-et-international/L-action-europeenne-et-internationale-du-ministere-de-la-Culture/Programmes-d-accueil-de-formation-et-d-echange-pour-les-professionnels-etrangers-de-la-culture</p>

Une fois complété, ce dossier devra impérativement être transmis à l'Ambassade de France (Service de coopération et d'action culturelle) ou à l'Institut français du pays d'exercice du candidat, qui le visera et le fera parvenir **au plus tard le 31 mars 2024** au ministère de la Culture à :

contact-international@culture.gouv.fr et sejoursculture@maisondesculturesdumonde.org

Ce séminaire fera l'objet d'une sélection exigeante du jury constitué au sein du ministère de la Culture qui appréciera les candidatures à partir des critères suivants :

- qualité de la démarche professionnelle à l'origine de la candidature et motivation
- effet structurant du séminaire pour l'institution d'origine et l'environnement professionnel du candidat
- perspectives de développement de coopérations institutionnelles entre le pays d'origine et la France, ainsi qu'entre les pays représentés

Informations

Ministère de la Culture
Fabienne Brütt
Tel : +33 1 40 15 84 94
fabienne.brutt@culture.gouv.fr